Nations Unies S/2015/894

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 novembre 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à sa résolution 2217 (2015), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 30 avril 2016, et à sa résolution 2162 (2014), portant création d'une force d'intervention rapide au sein de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Comme vous le savez, je suis profondément préoccupé par la montée des tensions en République centrafricaine. Le 26 septembre 2015, le meurtre d'un jeune homme à Bangui a provoqué des troubles et des affrontements intercommunautaires entre des éléments anti-balaka et des groupes armés de l'ex-Séléka, qui ont duré environ quatre jours et fait 77 morts et 414 blessés parmi les civils. Cette rapide escalade a mis en lumière la fragilité de la situation et l'action déstabilisatrice des fauteurs de troubles. Une foule violente a essayé de prendre les commandes de la radio nationale, des éléments armés ont attaqué le siège de la gendarmerie, des individus ont tenté de bloquer les routes qui mènent à l'aéroport, nombre de barrages routiers ont été mis en place et des pillages à grande échelle ont été commis. Au cours de ces événements, près de 700 détenus – dont certains individus particulièrement dangereux – se sont évadés de la prison centrale de Bangui avec la complicité des Forces armées centrafricaines, lesquelles étaient responsables de l'accès à l'établissement. En outre, la MINUSCA ainsi que des travailleurs et des installations humanitaires ont été directement visés par des attaques. Ces événements ont paralysé la ville de Bangui pendant plus d'une semaine.

Un mois plus tard, l'attentat meurtrier perpétré le 26 octobre 2015 à Bangui contre une délégation de l'Union pour la paix en Centrafrique, branche des ex-Séléka basée à Bambari, a déclenché un cycle de représailles entre chrétiens et musulmans, qui a fait 26 morts et une multitude de blessés et contraint 2 000 personnes à se déplacer. Depuis, malgré la position ferme adoptée par la MINUSCA, Bangui a continué d'être la cible d'attaques et de ripostes régulières. Les tensions ont également été vives dans d'autres parties du pays, notamment à Kaga Bandoro (préfecture de Nana-Grébizi), où la progression d'éléments armés du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (ex-Séléka) vers Dékoa a entraîné le déplacement temporaire d'environ 10 000 personnes. Ces tensions ont atteint leur paroxysme avec les affrontements qui ont éclaté le 10 octobre 2015 près de Sibut entre la force Sangaris et la MINUSCA, d'un côté, et des membres du

Merci de recycler

Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, de l'autre, au cours desquels 12 personnes ont trouvé la mort.

Parallèlement, la préparation des élections se poursuit. Le 9 novembre, l'Autorité nationale des élections a annoncé un nouveau calendrier électoral, qui fixe le référendum constitutionnel au 13 décembre 2015, le premier tour des élections présidentielle et législatives au 27 décembre 2015, le second tour au 31 janvier 2016 et la proclamation des résultats définitifs au 24 février 2016.

Compte tenu de la précarité des conditions de sécurité et des nouvelles échéances électorales, il sera essentiel que l'Organisation des Nations Unies mette tout en œuvre pour aider les autorités centrafricaines à rétablir le calme à Bangui comme dans le reste du pays, ce qui permettra de tenir, en temps voulu, des élections libres et régulières propres à mettre un terme à la transition politique. Conformément à son mandat, la MINUSCA devra contribuer à cet important objectif en fournissant une assistance efficace en matière de sécurité et de logistique et en prenant des mesures énergiques contre les fauteurs de troubles. Elle devra également offrir un appui supplémentaire aux autorités de transition à l'occasion de la visite du pape François, qui doit se rendre à Bangui à la fin du mois de novembre.

La totalité des effectifs autorisés de la MINUSCA – contingents et unités de police – devraient être déployés d'ici peu. Les crises d'octobre 2014 et de septembre 2015 ont montré que la situation dans la capitale avait une incidence directe sur la sécurité et la stabilité de tout le pays. Par conséquent, il sera essentiel d'assurer la sécurité sur le terrain, de faire respecter l'ordre public et l'état de droit, de prévenir la montée des tensions et de contenir les troubles. L'effectif de la Mission dans la capitale comprend actuellement un bataillon d'infanterie complet et deux bataillons réduits, huit unités de police constituées et deux unités d'appui à la police. Malgré cela, la Mission a toujours bien du mal à assurer la sécurité à Bangui, et ce, même avec le soutien bienvenu de la force Sangaris.

Le déploiement de deux hélicoptères d'attaque sénégalais le 7 novembre, qui devraient être opérationnels d'ici au 17 novembre, l'envoi prévu d'un détachement précurseur de 250 soldats égyptiens et la mise en place d'une unité de police constituée mauritanienne dans le courant du mois de novembre doteront la ville de Bangui des renforts dont elle a grand besoin. Cependant, en attendant que ces capacités et les forces spéciales bangladaises soient intégralement déployées et mises en place, des moyens supplémentaires devront être fournis aux autorités centrafricaines pour qu'elles puissent instaurer un climat propice à la tenue d'élections et assurer la sécurité durant le scrutin et la visite du pape.

Afin de relever les défis de la période cruciale à venir, et compte tenu des difficultés logistiques que pose l'envoi de renforts en République centrafricaine, je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir approuver le transfert immédiat à la MINUSCA, pour une période de huit semaines, d'un détachement de 300 membres de la force d'intervention rapide de l'ONUCI, au titre des mécanismes de coopération entre missions. Ce détachement permettrait d'améliorer la sécurité en cette période critique, notamment en renforçant les patrouilles de manière à dissuader les fauteurs de troubles et à protéger les civils, et en menant des interventions rapides. Grâce à cette mesure, qui viendrait s'ajouter aux autres dispositifs actuellement mis en place à Bangui, la MINUSCA serait à même de renforcer considérablement la sécurité dans sa zone d'opérations et d'instaurer ainsi un climat plus sûr et plus serein en vue des élections et de la visite du pape. Les

éléments restants demeureraient au service de l'ONUCI, qui évaluerait ses propres besoins opérationnels et définirait les mesures d'atténuation des risques qu'il faudrait prendre pour qu'elle puisse continuer à s'acquitter de son mandat.

Le Secrétariat est en passe d'obtenir l'accord officiel des autorités du pays fournisseur de contingents concerné, du pays hôte et de la Côte d'Ivoire pour la mise en place de ces mécanismes. Afin que le personnel et les moyens puissent être transférés en temps voulu de l'ONUCI à la MINUSCA, je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir donner son approbation préalable à ces propositions.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon